

Le chemin de Saint-JULIEN



Une randonnée proposée par MAIRIE-VILLEVIEILLE



Durée :	3h05	Difficulté :	Moyenne
Distance :	9.8km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	111m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	114m	Commune :	Villevieille (30250)
Point haut :	95m		
Point bas :	20m		

Description

Départ du Parking de la Mairie de Villevieille.

Partir par le *chemin des Terriers* puis à droite par le *chemin de Belleau* jusqu'au point de passage (1)

Descendre jusqu'au Vidourle et suivre les quais.

Après le **Pont Tibère (2)** (Voir ci-après), suivre l'esplanade basse et traverser sur les passes au niveau des Arènes. (3)

Traverser la route et prendre à droite. Après le rond-point, continuer toujours tout droit par la *rue des Anciens Combattants 1914-1918* puis le *chemin de Montredon*. Après le goudron, à 50 mètres, tourner à droite puis prendre la 2^{ième} à gauche.

Au ce point passage (4), à droite, il est possible de visiter les **ruines du château médiéval** (Voir ci-après); revenir ensuite au chemin balisé.

Arrivé à la petite route goudronnée au point de passage (5), prendre à droite puis à gauche le *chemin du mas d'Arqual*.

Au prochain carrefour (6), prendre à droite jusqu'à la **chapelle St Julien de Montredon** (Voir ci-après). Faire le tour du cimetière et des chapelles, puis continuer le chemin jusqu'au poteau Fontanieu (7);

Prendre à droite vers le **moulin de Pattes**, contourner le rond-point et prendre la direction de Salinelles. Prendre à droite le *chemin de la gare*. Emprunter le pont qui enjambe le Vidourle.

Au poteau du moulin de Pattes (8), prendre la direction de l'Aigalade. Bien suivre le balisage et chercher le passage à gauche pour monter sur l'**ancienne voie ferrée**. Franchir le ruisseau de l'Aigalade (sur l'ancienne voie ferrée); A la sortie du pont, descendre pour longer le ruisseau.

Au poteau Aigalade (9) rejoindre la piste de motocross; entrer et continuer le long du ruisseau, sortir du terrain et remonter le long de la vigne jusqu'au poteau La Tourille (10).

Pendre à droite le long de la clôture du motocross. Traverser la départementale avec prudence et continuer en face vers le *chemin de Piquet* en direction de Villevieille. A chaque intersection prendre toujours en face. Laisser sur la gauche le **mas de Mestre**. Emprunter le *chemin du lavoir* puis le *sentier du Fer à Cheval*.

Au château de Villevieille, traverser le centre ancien par la *rue du Château* et la *rue de l'horloge* pour rejoindre le parking de la mairie.

Points de passages

- D/A Parking de la Mairie de Villevieille**
N 43.788555° / E 4.097622° - alt. 95m - km 0
- 1 Poteau La Violette**
N 43.782291° / E 4.093226° - alt. 39m - km 0.86
- 2 Le pont Tibère et l'Office du Tourisme**
N 43.782438° / E 4.089415° - alt. 20m - km 1.36
- 3 Poteau Les Arènes**
N 43.78717° / E 4.085235° - alt. 20m - km 1.99
- 4 Château médiéval de Montredon**
N 43.790764° / E 4.074459° - alt. 69m - km 3.16
- 5 à droite sur la route goudronnée**
N 43.789757° / E 4.071116° - alt. 48m - km 3.5
- 6 à droite**
N 43.793021° / E 4.066674° - alt. 29m - km 4.36
- 7 Poteau de Fontanieu**
N 43.803658° / E 4.069513° - alt. 31m - km 5.64
- 8 Poteau du Moulin de Pattes**
N 43.804332° / E 4.072947° - alt. 30m - km 6.18
- 9 Poteau de l'Aigalade**
N 43.802933° / E 4.0806° - alt. 28m - km 6.91
- 10 Poteau de la Tourille**
N 43.804374° / E 4.08632° - alt. 37m - km 7.46
- D/A Parking de la Mairie**
N 43.788526° / E 4.097591° - alt. 95m - km 9.8

Informations pratiques

Balisage jaune tout le long du parcours.

A proximité

Le pont Tibère

(2) Le pont romain de Sommières est un pont romain dont la construction est attribuée à l'empereur Tibère. Il fut construit au 1er siècle ap. J.-C. sur le tracé de la Via Lutevia qui reliait Nîmes à Toulouse par Lodève pour franchir le fleuve Vidourle, déjà traversé plus au sud par la Via Domitia au niveau du pont d'Ambrussum (dit également pont Ambroix). Aucun élément sur la date ou l'origine de sa construction n'est connu faute de documents écrits retrouvés de cette époque, la tradition populaire a donc attribué sa construction à l'empereur Tibère.

(2) L'Office du Tourisme se situe à droite du beffroi, ou Tour de l'Horloge.

Les ruines du château médiéval

(4) Montredon (Mons rotundus) baronnie florissante au XI et XII siècle, elle comprenait les villages de St Amans (rive droite de Sommières), Gallargues, Campagne, Garrigue, Aspère et Salinelle. Vassale des seigneurs de Montpellier et donc du Comte de Toulouse. La destruction du château et le partage de la baronnie serait due à Blanche de Castille ou au roi St Louis (Louis IX) . 1/6 de la baronnie fut attribué au seigneur de Villevieille (un arrêt du parlement de Toulouse de 1666 maintient dans ses droits Raymond de Pavée comme co-seigneur de Montredon en plus du titre de marquis de Villevieille.

Le village adjacent au château, au terme d'un long déclin (il restait 32 hab.) fut rattaché à Salinelle en 1791. Il fut complètement abandonné il y a une centaine d'années. Les ruines du château sont propriété de la commune de Salinelle.

La chapelle Saint-Julien de Montredon

Elle est en fait constituée de deux chapelles parallèles.

La plus grande et la plus ancienne est située au nord : bâtie au XIe siècle, elle faisait partie d'un prieuré important relevant de l'abbaye de Psalmodie.

Elle est bâtie sur les ruines d'une ancienne villa romaine, à proximité d'une voie romaine menant à Ambrussum :

Les fouilles qui ont accompagné les diverses campagnes de restauration ont permis de mettre au jour un système de canalisations pour chauffer des thermes qui court sous la chapelle. On peut en observer une partie au travers du châssis vitré à l'extrémité occidentale de la nef.

C'est la plus ancienne, située au nord, constitue un des meilleurs exemples d'art roman languedocien.

Édifiée en pierre de taille assemblée en grand appareil et couverte de tuiles, elle présente à l'est un remarquable chevet semi-circulaire percé d'une fenêtre absidiale unique à simple ébrasement et orné de lésènes et de bandes lombardes surmontées d'une frise de dents d'engrenage.

La deuxième chapelle, plus petite, est située au sud : elle fut probablement édifée au XIIe siècle par les seigneurs de Montredon. à l'appareil moins régulier et couverte de lauzes, est une chapelle fortifiée de style gothique primitif. Elle était une halte pour les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques-de-Compostelle, en passant par Uzès.

Ayant souffert des guerres de religion, les deux chapelles firent l'objet de restaurations au XVIIe siècle.

Le moulin de Pattes

Il fait partie des très nombreux moulins qui jalonnent le Vidourle. Il a été actif jusqu'au 19 ème siècle.

Le pont du chemin de fer

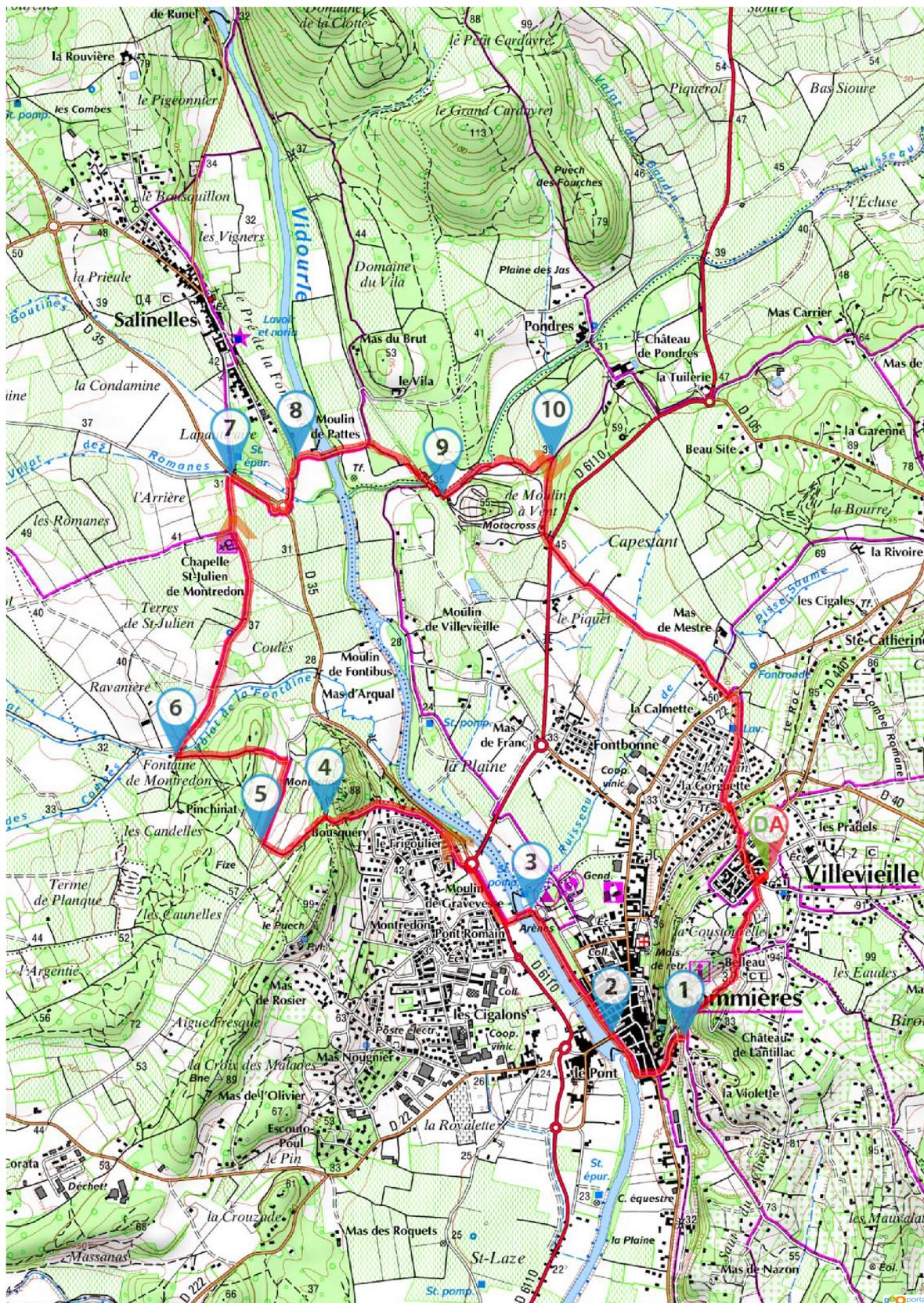
Du bas du pont, prendre le temps d'admirer son architecture : les arches de ce pont sont en oblique par rapport à l'axe de la voie.

Le mas de Mestre

Ce lieu était habité depuis les gallos-romains, le vicus, petite agglomération agricole, s'est transformé en une petite paroisse ; l'église Saint-Baudille disparue, aux environs du Xème siècle, était la première église connue de Villevieille.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-1678638>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2019 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

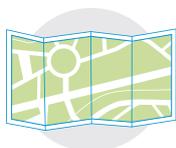
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



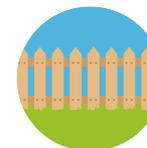
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.